



COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Saint-Amable présente son projet de programme d'aide pour les propriétaires de maisons affaissées

Saint-Amable, le vendredi 5 juin 2009 – Lundi dernier, dans le cadre d'une soirée d'information, le comité mixte des maisons affaissées, présidé par le député Stéphane Bergeron et sur lequel siègent des élus et dirigeants municipaux ainsi que des citoyens victimes des sols à très faible capacité portante, a présenté à la population amablienne les différents volets du programme de subventions pour les maisons affaissées que la municipalité souhaite offrir en collaboration avec la Société d'Habitation du Québec (SHQ).

Au nom du maire de Saint-Amable, M. Simon Lacoste, le conseiller municipal responsable du dossier, M. François Gamache, signale que le comité mixte a atteint ses objectifs : Mettre sur pied un programme d'aide pour les propriétaires de maisons affaissées et recommander au conseil municipal une modification à la réglementation dans le but d'éviter d'autres maisons affaissées sur notre territoire. « Nous sommes fiers de pouvoir offrir à nos citoyens des solutions financières qui faciliteront la rénovation des maisons endommagées par la problématique des sols à faible capacité portante. Il ne reste maintenant la demande et les modalités de calcul de la subvention soient approuvées par la SHQ pour aller de l'avant avec ce programme. »

Le conseiller municipal poursuit en indiquant que ce que la Municipalité souhaite offrir couvrira trois types de dossier dont celui des **maisons affaissées et non pieutées sans garanties**. « Nous sommes également très heureux d'annoncer que nous prévoyons aussi accorder de l'aide financière sur une base rétroactive aux propriétaires de **maisons sans garantie qui ont déjà entrepris des travaux** pour pieuter cette dernière suite à des problèmes d'affaissements après la construction. Tous les travaux effectués depuis le 1^{er} janvier 2007 pourront être couverts par le programme d'aide. » La subvention demandée prévoit que la Municipalité de Saint-Amable et la SHQ défraieront chacune le tiers du coût des travaux et ce, jusqu'à concurrence de 12 000 \$. La balance devra être assumée par les propriétaires. Ainsi, la Municipalité de Saint-Amable engagera pour 2009 la somme de 696 000 \$ et pour 2010, la somme de 240 000 \$.

Le troisième type de dossier est celui des **maisons construites par un entrepreneur, garanties, ayant moins de cinq ans, affaissées et non pieutées**. Étant donné que ces maisons sont déjà garanties, Saint-Amable prévoit défrayer la moitié du coût de la facture des travaux avec le propriétaire jusqu'à concurrence de 5 000 \$.

Les membres du comité mixte ont également fait part, au cours de cette soirée d'information, qu'un autre type subvention, soit le crédit d'impôt pour la rénovation et l'amélioration résidentielle est également disponible pour les victimes de maisons affaissées. « Les personnes concernées pourraient avoir droit, pour l'année d'imposition 2009, à un crédit d'impôt remboursable pour des dépenses engagées, pour faire exécuter des travaux de rénovation ou d'amélioration

résidentielles. » Notons que le crédit d'impôt est égal à 20 % des dépenses admissibles qui excèdent 7 500 \$. La limite des dépenses admissibles au crédit est de 20 000 \$. Le crédit d'impôt maximal est de 2 500 \$.

NOUVELLE RÉGLEMENTATION

La soirée d'information a également permis aux membres du comité mixte de faire part de la nouvelle réglementation concernant la construction de maisons neuves sur le territoire de la municipalité de Saint-Amable. « Les plans des fondations des nouvelles constructions devront être approuvés par un ingénieur, membre de l'ordre des ingénieurs », souligne François Gamache en précisant que cette réglementation s'applique aussi pour les agrandissements de plus de 25%, de la superficie de plancher. »

Les membres du comité ont également profiter de l'occasion pour prendre note des observations, questions et préoccupations des victimes de sols à faible capacité portante et promis de leur apporter une attention particulière au cours des prochaines semaines.

-30-

Source : Yves Bélanger
Responsable des communications
Municipalité de Saint-Amable
450 649-3555, poste 237